

République Française
Département : MARNE
Arrondissement : Vitry-le-François
CHEMINON - Commune

Procès verbal

Le vendredi 24 avril 2026 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Marie - France BOYER-CASTELLO.

Secrétaire de la séance : Mélanie VEGAS

Présents : Madame Marie - France BOYER-CASTELLO, Monsieur Maurice BRASTEL, Monsieur Claude BRIOLAT, Monsieur Jean - Noël PAROT, Madame Michèle MARTEL, Madame Daphné PEROT (arrivée à la délibération n°20), Madame Angie BETTING, Madame Aude BERNIER, Monsieur Julien HATTON, Madame Mélanie VEGAS, Monsieur William WARNOTTE, Monsieur Laurent MARTEL, Madame Marie - Valérie BARRILLIOT, Monsieur Michel FAMELART

Représentés : Madame Estelle PARISOT - BOUCHAUD, représentée par Madame Daphné PEROT

Absents et excusés : Madame Estelle PARISOT -BOUCHAUD

Ordre du jour :

1. Affectation du résultat 2025
2. Vote du Budget 2026
3. Attribution d'un numéro pour habitation
4. Subvention pour voyage scolaire
5. Désignation d'un délégué et d'un suppléant pour le Syndicat Mixte AGEDI
6. Questions diverses

Délibérations du conseil :

AFFECTATION DU RESULTAT (N° DE_019_2026)

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, tome II, titre 3, chapitre 5,

Après en avoir approuvé le compte financier unique, qui présente un excédent de fonctionnement hors restes à réaliser, d'un montant de 323 574,19 euros.

Constatant que la section d'investissement du dit compte financier unique fait apparaître :

Un solde de restes à réaliser de 11 000, 00 euros

Entrainant un besoin de financement s'élevant à 0 euros

Vu les états de restes à réaliser au 31 décembre 2025

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2026

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au budget de l'exercice 2026 le résultat comme suit :

Report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) : - 123 722,17 euros

- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 323 574,36 euros
- Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 0 euros

Délibération : adoptée

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 (N° DE_020_2026)

Dépenses de Fonctionnement : 714 981,36 €

Recettes de Fonctionnement : 714 981,36 €

Dépenses d'Investissement : 341 320,00 €

Recettes d'Investissement : 341 320,00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget primitif 2026

Délibération : adoptée

ATTRIBUTION D'UN NUMERO POUR HABITATION (N° DE_021_2026)

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur BRASTEL Romain lui a fait une demande d'attribution de numéro. Il a acquis il y a maintenant plusieurs années la maison de ses grands parents, ainsi qu'une grange, situées sur la parcelle AB 335. La dite grange est destinée à être un studio, travaux en fin d'achèvement.

Il demande donc à la commune de lui attribuer un numéro pour ce studio. Celui - ci devrait porter le n°55 Bis Rue Haute.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité d'attribuer le n°55 Bis Rue Haute au studio se situant sur la parcelle AB 335

Délibération : adoptée

SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE (N° DE_022_2026)

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu en mairie un courrier de Monsieur RAGUIN Wilfried, l'informant d'un voyage scolaire à la Bourboule avec les élèves de Maurupt - Le - Montois et CP de Cheminon. Le prix de transport s'élève à 1 500,00 € de plus par rapport à l'année dernière dû à l'augmentation du gasoil et une journée de plus (4 jours au lieu de 3)

Il nous demande une subvention exceptionnelle pour ce voyage. Chaque commune du RPID (Trois Fontaines L'Abbaye, Maurupt-Le-Montois et Cheminon) est sollicitée de 500,00 € chacune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le versement d'une subvention pour le voyage scolaire à la coopérative scolaire de Maurupt-le-Montois pour un montant de 500,00 €.

Délibération : adoptée

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE CHEMINON A L'ASSEMBLEE SPECIALE DU SYNDICAT MIXTE AGEDI (N° DE_023_2026)

Le Conseil Municipal de CHEMINON, dûment convoqué, s'est réuni le 24 avril 2026, sous la présidence de BOYER - CASTELLO Marie - France

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelé à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Commune de CHEMINON au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Madame Le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la Commune de CHEMINON au Syndicat Mixte AGEDI, le Conseil Municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la collectivité de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

1. DESIGNNE en qualité de représentant titulaire : Madame BOYER-CASTELLO Marie - France
2. DESIGNNE en qualité de représentant suppléant : Madame MARTEL Michèle
3. PRECISE que ces représentantes exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. AUTORISE Madame Le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission de légalité

Délibération : adoptée

QUESTIONS DIVERSES :

- William WARNOTTE demande s'il est possible d'ajouter un passage piéton Rue Basse, niveau D216 car 4 adolescents de la Rue Basse prendront bientôt le bus du collège. L'heure est bien plus tôt que la primaire, et, cette route est particulièrement empruntée (direction sermaize)
- Madame MARTEL Michèle groupe WhatsApp. Tous les membres du Conseil Municipal ont adhérés.
- Madame Le Maire propose d'envoyer les questions diverses par mail avant la réunion du conseil municipal. Plus facile pour Madame Le Maire de répondre à ces dites questions le jour de la réunion.
- Réunion pour panneaux photovoltaïque prévue en mai ou juin : Nous saurons en temps voulu, quand aura lieu cette réunion avec beaucoup plus d'informations sur le sujet Agrivoltaïque. Projet privé qui concernent plus les exploitants agricoles, sur les parcelles en pâturages.

Fin de séance à 21 H 13

Marie - France BOYER-CASTELLO
Président de séance

Mélanie VEGAS
Secrétaire de séance